



Santé Canada

Health Canada

Agence de réglementation
de la lutte antiparasitaire

Pest Management
Regulatory Agency

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), en collaboration avec l'Association canadienne des produits de consommation spécialisés (ACPCS) et CropLife Canada, présente :
une séance de formation pour les titulaires d'homologation concernant les déclarations d'incident relatif aux produits antiparasitaires et la déclaration des données sur les ventes, en vertu de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*.

La nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) est entrée en vigueur le 28 juin 2006. Elle permet de créer divers nouveaux règlements d'application. Les projets de *Règlement sur les déclarations d'incident relatif aux produits antiparasitaires* et de *Règlement sur la déclaration des données sur les ventes* sont en cours d'élaboration depuis 2003. Une séance de formation concernant ces projets de règlement se tiendra le 16 novembre 2006 à Ottawa, Ontario.

Qui devrait suivre cette séance?

- Les demandeurs et les titulaires d'homologation ainsi que tout représentant réglementaire d'une entreprise collaborant au processus d'homologation de l'ARLA.

Veillez noter que le matériel de formation sera affiché dans le site Web de l'ARLA à la suite de la tenue de la séance de formation. Celle-ci sera enregistrée en format vidéo et vendue en format DVD.

Limite du nombre de participants :

La participation est limitée à deux (2) représentants par entreprise puisque le nombre de places est restreint. Si vous désirez mandater plus de deux (2) représentants, veuillez envoyer le formulaire de la liste d'attente dûment rempli. Si des places sont disponibles, les individus inscrits sur la liste d'attente seront choisis selon le principe du premier arrivé, premier servi. Donc, faites-nous parvenir votre formulaire de la liste d'attente le plus tôt possible.

Exercices pratiques :

Deux séances d'exercices pratiques de 90 minutes seront offertes séparément et sans frais supplémentaires le matin suivant (le 17 novembre 2006). Toutefois, le nombre de participants sera limité. Ces séances se tiendront dans les bureaux de l'ARLA situés dans le sud d'Ottawa. Veuillez indiquer sur votre formulaire d'inscription si vous désirez participer à une de ces séances d'exercices pratiques.

Renseignements sur l'hôtel (le délai de réservation est le 20 octobre 2006) :

Des chambres ont été réservées au Fairmont Château Laurier. Afin de pouvoir bénéficier du tarif de groupe de 195 \$CAN (occupation simple ou double), veuillez mentionner le code de promotion : GRPMC1. Le tarif de la chambre d'hôtel est sujet aux taxes municipales, provinciales ou fédérales, et à tous les frais applicables. L'heure d'inscription à la réception de l'hôtel est 15 h. L'heure de départ pour régler la note est 12 h.

Voici le lien qui vous mènera au site Web pour effectuer une réservation :

<https://www.fairmont.com/FA/en/CDA/Home/Secure/Reservations/CDRMRsvnMain/0,3043,,00.HTML?sPromoCode=GRPMC1&IPropertySeq=100109>

Pour s'inscrire : veuillez remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer à Nancy Hitchins par télécopieur au 613 233-6350 ou par courriel à hitchinsn@ccspa.org avant le 20 octobre 2006.